

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

VU la délibération portant création d'un Comité d'éthique de la vidéoprotection urbaine votée le 20 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT que la composition du comité d'éthique répond à des objectifs d'équilibre, d'indépendance et de pluralité. Tout en favorisant le respect de la parité de genre, il est composé de personnalités réputées pour leur intérêt professionnel ou personnel aux questions éthiques ;

CONSIDÉRANT que le comité d'éthique de la vidéoprotection est présidé par une personnalité qualifiée indépendante désignée par Monsieur le Maire ;

CONSIDÉRANT que le comité d'éthique de la vidéoprotection est constitué de 4 collèges comme suit :

- Un collège d'élus.es (4 membres, issus de la majorité et 3 membres de l'opposition)
- Un collège des usagers et du monde associatif (2 à 4 membres, et un suppléant)
- Un collège des acteurs économiques (2 à 3 membres, et 1 suppléant)
- Un collège des personnes qualifiées (2 à 3 membres, et 1 suppléant);

CONSIDÉRANT que les membres du collège d'élus sont désignés par le Maire sur la durée du mandat en cours ;

CONSIDÉRANT que les membres des collèges des usagers et du monde associatif, des acteurs économiques et des personnalités qualifiées sont désignés par le Maire et installés pour 3 ans, renouvelables ;

CONSIDÉRANT les propositions faites par les acteurs du monde associatif, économique, des personnalités qualifiées et celles des groupes politiques du Conseil municipal.

<u>ARRETE</u>

ARTICLE 1

Maître Laurent RAUZIER, avocat et ancien bâtonnier, est désigné comme président du Comité d'éthique de vidéoprotection.

ARTICLE 2

Sont désignés comme membres du collège des élus

- Julien BONY, pour le groupe Avenir Républicain
- Cyril CINEUX, pour le groupe des élus Communistes et Citoyen.nes L'Humain d'abord
- Charles-André DUBREUIL, pour le groupe Génération.s et Apparentés
- Diego LANDIVAR, pour le groupe Clermont en Commun France Insoumise
- Frédéric PILAUD, pour le groupe des élus Socialistes et Apparentés
- Stanislas RENIÉ, pour le groupe Ensemble Citoyens! Ville de Clermont-Ferrand
- Vincent SOULIGNAC, pour le groupe Europe Ecologie Les Verts

ARTICLE 3

Sont désignés comme membres du collège du monde économique :

- Claude BARBIN, Président de la CCI Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole
- Julien VIALETTE, Co-Président de Clermont Commerces
- Lilian TARAGNAT, Direction de la sûreté, Groupe Michelin

ARTICLE 4

Sont désignés comme membres du collège du monde associatif :

- Serge FABBRO, Président de Vélo Cité 63
- Tahar BOUANANE, Président de la FNAUT (usagers des transports)
- Michelle HUFNAGEL, Présidente d'AVEC 63 (association victimes)
- Colette BRESSON, Présidente de la CLCV63

ARTICLE 5

Sont désignés comme membres du collège des personnalités qualifiées :

- Claire MARLIAC, Universitaire
- Patrick GOMEZ, Ancien officier de gendarmerie / référent sûreté
- Jean-Claude MONTAGNE, membre de l'UNSA retraités du Puy-de-Dôme

ARTICLE 6

Les fonctions de membre du Comité d'éthique de vidéoprotection seront exercées à titre gracieux.

ARTICLE 7

En cas de démission d'un ou de plusieurs membres, Monsieur le Maire de Clermont-Ferrand procédera à la désignation d'un remplaçant correspondant au collège vacant. Il siégera le temps restant du mandat de son prédécesseur.

ARTICLE 8

Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 3 1 MAI 2024

Le Maire,

Olivier BIANCHI

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Notifié le 3 1 MAI 2024

- Transmis au représentant de l'Etat le 3 1 MAI 2024

- Publié sur Internet le 3 1 MAI 2024